

Allocation touristique: Connaitre la date de l'application du nouveau montant

Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune a décidé lors de la dernière réunion du Conseil des ministres tenue dimanche dernier, d'augmenter d'une manière significative l'allocation touristique.

La nouvelle a vite fait le tour des réseaux sociaux. Elle a suscité à tollé de réactions des internautes qui se félicitent de cette mesure tant attendue. Toutefois, ces internautes s'interrogent sur le montant de cette augmentation et de la date de son application par les banques accréditées en Algérie.

D'après nos informations, le nouveau montant de l'allocation touristique sera dévoilé au cours du mois de novembre prochain, dans l'avant projet de loi des finances pour l'année 2025. Le texte en question sera soumis au conseil des ministres pour approbation avant de l'envoyer à l'Assemblée nationale populaire (APN), pour discussion et approbation.

[Pour suivre le taux de change des devises face au dinar abonnez-vous à cette page Facebook.](#)

Une fois approuvé par les deux chambres du parlement, le projet de loi de finances pour l'année 2025, sera signé par le président de la République et publié dans le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire avant le 1^e janvier 2025.

Après la publication de la loi des finances pour l'année 2025 dans le journal, le ministère des finances saisira d'une manière officielle les banques accréditées en Algérie pour les informer du changement du montant de l'allocation touristique.

Selon nos sources, l'application du nouveau montant de l'allocation touristique se fera au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

Actuellement, le montant de l'allocation ne dépasse pas les 100 euros. Une somme dérisoire qui ne sert absolument à rien vu l'inflation galopante qui fait des ravages dans les quatre coins de la planète. Le barème actuel de calcul de l'allocation touristique date de la fin des années 90. Il n'a jamais été révisé depuis.

Des associations de défense de consommateurs et des députés n'ont pas arrêté de réclamer la révision à la hausse de cette allocation.